

MAIRIE

EXTRAIT DU REGISTRE

DE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SAINT-LARY-SOULAN

HAUTES-PYRENEES

MB/LR

N°2023-22

OBJET

Dénomination
du Stade Sainte Marie

L'an **deux mille vingt-trois**, le trente janvier, à **dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur André MIR, Maire**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : **le 25 janvier 2023**

PRÉSENTS : MM. André MIR – Philippe AIZIER – Aline NARS – René DARAN – Christophe BOURREC – Marie-Françoise VIDALON – Alain DEDIEU – Hélène GUIOUNET – Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE – Sophie REY – Daniel GASPA – Jean-Henri MIR – Nicolas HERQUÉ

Procuration de Monsieur Jacques SALAT à Monsieur Philippe AIZIER

ABSENT : Monsieur Jacques ROCA

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de **treize** et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Communes, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Madame Marie-Françoise VIDALON** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : **13**

Votes pour : **14**
(dont une procuration)

Affiché à la porte de la Mairie le :
31 janvier 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le stade municipal est un lieu emblématique de la Commune, principalement dédié à la pratique du rugby.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de dénommer le stade du nom de **Pierre BACQUÉ**, joueur et dirigeant emblématique du Club Olympique St Lary Soulan.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- décide de dénommer le Stade Municipal de Saint-Lary Soulan « **Stade Pierre BACQUÉ** ».

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Fait à Saint-Lary-Soulan, le 30 janvier 2023

Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme.



Le Maire,


André MIR